

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du vendredi 26 juin 2015**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	27	31		
		Dont procurations		
		05		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	01

Date de la convocation

18/06/2015

Date d'affichage

19/06/2015

Objet de la Délibération

FINANCES

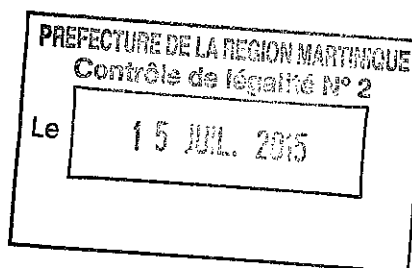
**Compte de gestion
du Trésorier municipal
Exercice 2014**

Président de Séance :

Fred DERNE, 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance :

Cémiane MOUTOUCOUMARO



L'an deux mille quinze et le **vingt-six juin** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint au Maire.

Étaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Léone VAILLANT Épse BARDURY.

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : MM Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane, NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL et Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, ont respectivement donné procuration à Christine ALIKER, Charles ANIN, Marie-Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS et William PAULIN.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2014

À la demande de monsieur Fred DERNE, monsieur Antoine JEAN-BOLO indique qu'en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule notamment que « l'organe délibérant entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs » et de l'article L 1612-12. C'est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, qui constitue l'arrêté définitif des comptes. Le compte de gestion doit être transmis au Maire au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice.

Il est présenté au Conseil municipal les résultats du Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2014.

COMPTE DE GESTION 2014

	Résultat à la clôture Exercice 2013	Part affectée à l'Investissement	Résultat Exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement (€)	-1 497 769,37		1 112 312,91	- 385 456,46
Fonctionnement (€)	3 313 040,65	-2 614 768,37	351 435,12	1 049 707,40
TOTAL	1 815 271,28	- 2 614 768,37	1 463 748,03	664 250,94

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	Résultat à la clôture 2013	Affectation à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	- 1497 769,37		1 112 312,91	- 385 456,46
Fonctionnement	3 313 040,65	- 2 614 768,37	351 435,12	1 049 707,40
TOTAL	1 815 271,28	- 2 614 768,37	1 463 748,03	664 250,94

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Antoine JEAN-BOLO et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion 2014 du Receveur en conformité avec le compte administratif.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 10 JUL. 2015

Le 1^{er} Adjoint au Maire



Fred DERNE